

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 7233 du 30 janvier 2018 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1802865S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2018 :

Riche Pierre-Yves NIGEND : 193 648 NLS : 6 577 005

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2018 :

Dvorak Mathieu NIGEND : 354 353 NLS : 8 143 690

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 janvier 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le colonel, adjoint au chef
du bureau du personnel sous-officier
de gendarmerie et volontaire,*

R. CHAMPENOIS